



NOUVELLES MODALITÉS

DEMANDE DE NATURALISATION FRANÇAISE

En raison de l'**arrêt définitif** du partenariat **NATURALISATION** avec la Préfecture du Rhône au **01 avril 2020**, le **PIMMS Métropole Stéphanoise** n'assurera plus la prise de rendez-vous pour les demandes de naturalisation française.

Les personnes ayant un 1^{er} rendez-vous au **PIMMS Métropole Stéphanoise** à compter du 01 avril 2020 peuvent maintenant vérifier la nature de leur demande sur l'adresse suivante :

<http://www.rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Nationalite-francaise#!/Particuliers/page/N111>

Elles seront prioritaires dans le traitement des demandes dès lors qu'elles indiquent la date de leur rendez-vous initial au **PIMMS Métropole Stéphanoise** et qu'elles scannent le coupon de rendez-vous.

Pour toute question sur votre dossier,

NE VENEZ PAS AU **PIMMS**, mais adressez-vous directement à la Préfecture du Rhône :

• **Par email** : pref-naturalisation@rhone.gouv.fr

L'équipe de direction et les médiateurs sociaux du **PIMMS Métropole Stéphanoise** vous remercient infiniment de votre compréhension.